



Offre d'emploi – Mancœuvre
Poste syndiqué, remplacement temporaire (40h/semaine)
Durée : dès maintenant pour une période de 12 semaines minimum

Municipalité dynamique, en plein développement et en amélioration continue, Val-Brillant est située entre le lac Matapédia et les territoires agricoles avec une population de 940 habitants, représente un environnement exceptionnel pour vivre et s'épanouir. Sous l'angle organisationnel, Val-Brillant propose un environnement de travail stimulant auprès d'une équipe de direction et d'employés engagés et fiers de contribuer au mieux-être des citoyen(ne)s et visiteurs.

Sous l'autorité du directeur général, la municipalité de Val-Brillant est à la recherche d'une personne pour occuper le poste de manœuvre au sein de l'équipe. Le manœuvre effectue principalement les tâches de l'ensemble des activités d'entretien et d'amélioration des parcs, terrains municipaux et infrastructures. Il s'occupe notamment de la qualité des sites, des différents infrastructures et équipements. Il participe également aux bien-être de nos citoyens et à leur satisfaction.

PRINCIPALES TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

- - Déneigement des rues et stationnements avec un chargeur sur roues et tracteur;
- - Abattage et élagage des arbres;
- - Entretien général et peinture;
- - Entretien des chemins;
- - Ramassage des ordures;
- - Pelouse;
- - Débroussaillage;
- - Entretien des aires de jeux;
- - Entretien quotidien des blocs sanitaires;
- - Entretien de la halte routière et du belvédère de la route Saucier;

AUTRES TRAVAUX

- - Vérification et entretien mécanique;
- - Aide lors des refoulements d'égout et autres événements du genre;
- - Confection et réparation des tables de pique-nique;
- - Nettoyage des terrains au printemps et balayage des rues;
- - Entretien de la salle de la Cédrière;
- - Toutes autres tâches jugées nécessaires par son supérieur immédiat.

Cette liste ne remplace pas celle prévue à la convention collective en vigueur, elle se veut un résumé de celle-ci.

QUALIFICATIONS REQUISSES

Scolarité :

- Détenir un diplôme d'études professionnelles dans un domaine pertinent; OU
- détenir un diplôme d'études secondaires avec 5 ans d'expérience dans un domaine pertinent.

*Toutes autres combinaisons de formation et d'expérience en lien avec le poste seront considérées;

Exigences professionnelles :

- Détenir un permis de conduire de classe 5 valide.
- Détenir de l'expérience en menuiserie, en conduite de tracteur et chargeur sur roues, et toutes autres expériences pertinentes;
- Connaissance de la mécanique des petits équipements (tondeur, tondeuse, coupe-bordure et autres)

Toutes autres qualifications pertinentes à l'emploi

Exigences personnelles :

- Bonne forme physique;
- Excellentes aptitudes relationnelles et communicationnelles;
- Avoir de bonnes habiletés dans les travaux manuels et aimer travailler à l'extérieur;
- Autonomie, polyvalence, motivation et démontrer le souci du travail bien fait;
- Capacité à travailler en équipe, à communiquer et entretenir un bon climat de travail;
- Être orienté vers le citoyen et avoir à cœur sa satisfaction.

CONDITIONS DE TRAVAIL

La municipalité de Val-Brillant propose une rémunération composée de conditions salariales et d'avantages sociaux. L'échelle salariale, selon la convention collective, débute à 21.27\$ jusqu'à 26.39\$ par heure.

Le candidat doit adapter sa disponibilité selon les besoins de la fonction.

Horaire de travail variable, jour, soir et fin de semaine

Début de l'emploi dès que possible.

Toutes les demandes seront traitées dans la plus grande confidentialité. Seules les personnes dont la candidature sera retenue seront contactées.

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 5 décembre 2025 à 12h, à l'adresse suivante :

a/s Michaël Vignola, directeur général
Municipalité de Val-Brillant
11 rue Saint-Pierre Ouest,
Val-Brillant (Québec) G0J 3L0
m.vignola@mrcmatapedia.quebec

Il est entendu que la présente description d'emploi reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une description exhaustive de toutes les tâches à accomplir. L'utilisation des termes génériques masculins est faite dans le but d'alléger le texte et ne comporte aucune discrimination.

*Les candidats déjà à l'emploi de la municipalité de Val-Brillant seront privilégiés.